

LES RÉGIMES DE SANCTIONS À L'ENCONTRE DE L'IRAN

Par Charlotte Philippe,
assistante de recherche à l'IRIS

La République islamique d'Iran est l'objet de sanctions américaines puis internationales depuis 1979, date de la révolution iranienne. Au départ, les sanctions à l'encontre de l'Iran sont principalement d'origine américaine.

Néanmoins, face au redémarrage des activités d'enrichissement d'uranium (stoppées en 2003 suite à des négociations avec les dirigeants européens), le régime de sanctions va s'intensifier dès 2006, complété par des sanctions de la part de l'ONU, ainsi que de l'Union européenne. La reprise des activités d'enrichissement s'explique notamment par le tournant conservateur dans la vie politique iranienne et l'arrivée au pouvoir en 2005 d'un président ultraconservateur, Mahmoud Ahmadinejad.



Source : [Alternatives économiques](#)

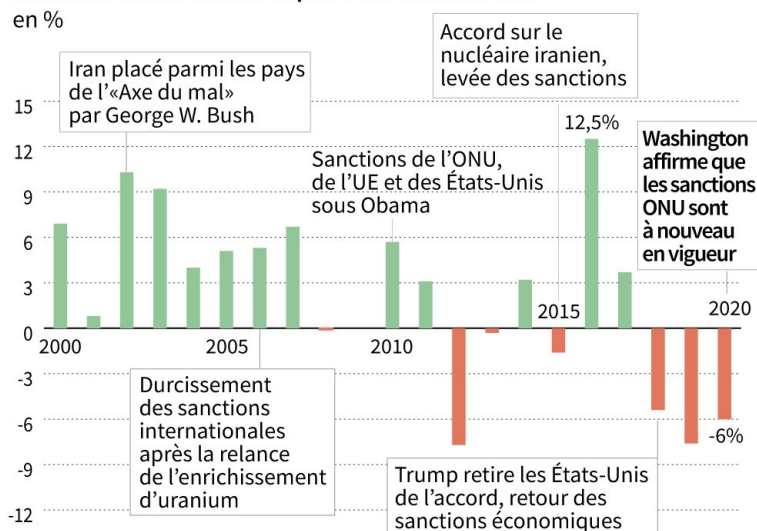
Progressivement, la succession des régimes de sanctions isole complètement le régime financier iranien du reste du système international. Toutefois, tout au long des années, les négociations entre l'Iran et la communauté internationale se sont maintenues, pour aboutir à la signature de l'accord sur le nucléaire iranien le 14 juillet 2015. Un allègement des sanctions prévu par l'accord débutera dès janvier 2016.

Néanmoins en mai 2018, les États-Unis se retirent de l'accord et rétablissent des sanctions unilatérales contre l'Iran. Dès septembre 2019, l'administration américaine instaura de nouvelles sanctions, considérées comme le régime de sanctions le plus sévère jamais imposé à un pays. Son impact sur l'économie iranienne et sur la population est significatif. Ce dernier sera par ailleurs amplifié par la crise sanitaire du Covid-19. Pour cette raison, et face au refus américain d'alléger les sanctions, l'Iran ne peut répondre correctement à l'épidémie ni avoir accès à des biens humanitaires conséquents.

L'économie iranienne est par conséquent largement impactée par les multiples régimes de sanctions à l'encontre du pays. Les résultats sont visibles tant sur l'évolution du PIB, la balance commerciale, la variation des exportations de biens et principalement sur [l'exportation du pétrole](#) qui baisse tendanciellement, suivant les sanctions en place.

L'économie iranienne et les sanctions

Évolution du PIB iranien depuis 2000 et dates-clés



Source : FMI, prévisions pour 2020



Bref de rappel de l'accord sur le nucléaire iranien :

Le *Joint Comprehensive Plan of Action* (JCPOA) est un accord signé le 14 juillet 2015 à Vienne entre la République islamique d'Iran et les pays du 5+1 (Chine, États-Unis, Allemagne, France, Royaume-Uni et Russie). L'accord entre les parties prenantes a plusieurs objectifs : la limite de l'enrichissement d'uranium et de plutonium, deux matières fissiles nécessaires à la production d'une arme atomique ; le renforcement des inspections sur la production de concentré d'uranium en Iran, sous l'égide de l'AIEA ; et la levée des sanctions (onusiennes, américaines et européennes) visant notamment les secteurs de la finance, de l'énergie et du transport iranien. La levée des sanctions n'est effective que si l'Iran respecte les engagements précédents. L'accord prévoit malgré tout de maintenir un embargo sur les armes (importations d'armes lourdes et missiles balistiques).

PERSPECTIVES DU RÉGIME DE SANCTIONS AMÉRICAIN SOUS L'ADMINISTRATION BIDEN

Le 20 janvier 2021, Joe Biden a investi l'administration américaine. La position du nouveau président démocrate vis-à-vis de l'accord sur le nucléaire iranien ainsi que sur le régime de sanction américain qui touche l'Iran va être décisive.

Joe Biden a très tôt exprimé son souhait de rejoindre le *Joint Comprehensive Plan of Action* et ainsi d'alléger les sanctions financières à l'encontre de l'Iran. Néanmoins, le président élu conditionne cette volonté à la stricte mise en conformité de l'Iran à l'accord de 2015. La tâche sera complexe pour faire accepter cette idée par la République islamique autant que par son propre pays. En effet, l'accord sur le nucléaire iranien est devenu impopulaire par une large partie de la population américaine et de ses représentants. Dans ce cadre, l'élection de l'État de Géorgie pour le Sénat début janvier est déterminante. En remportant la majorité, le président élu Joe Biden bénéficie d'une plus grande liberté d'action et de

marges de manœuvre nécessaires pour rejoindre, s'il le souhaite, l'accord sur le nucléaire et entamer de nouvelles négociations avec l'Iran.

Néanmoins, depuis le retrait des États-Unis, les dirigeants iraniens et l'opinion publique ont également changé de position sur l'accord et concernant toute négociation avec les Occidentaux. Les sanctions sur le régime iranien n'ont pas eu l'effet escompté. Bien qu'elles aient eu un lourd impact sur l'économie, le régime iranien en est sorti renforcé. Désormais, la position iranienne vis-à-vis de l'accord est de plus en plus conservatrice. Cela s'explique par le soutien de la population aux conservateurs à travers les urnes (élections législatives), face à des sanctions américaines qui tentent d'affaiblir l'Iran et les Iraniens. Ces derniers se serrent ainsi les coudes et se rangent derrière le pouvoir. Reprendre des négociations concernant l'accord sur le nucléaire ne sera ainsi pas chose simple. Et ceci pour deux raisons. La première est que l'Iran demande aux États-Unis une compensation financière pour compenser les dommages sur son économie. Il s'agit d'une précondition pour accepter d'ouvrir de nouvelles négociations sur un accord. La deuxième concerne l'élection présidentielle iranienne qui se tiendra le 18 juin 2021. Cette dernière est déterminante, car le résultat de l'élection influencera l'existence de futures négociations avec les États-Unis. Il serait ainsi nécessaire que les sanctions soient allégées d'ici le mois de juin, afin que le président réformateur Hassan Rohani ait le support de la classe dirigeante iranienne et de l'opinion publique.

L'évolution du régime américain de sanctions envers l'Iran ainsi que de possibles négociations sur le nucléaire iranien seront donc ainsi conditionnées par de nombreux éléments, et non seulement par la volonté du nouveau Président américain.

RÉGIME DE SANCTIONS BRITANNIQUE POST-BREXIT

Pendant la période de transition qui s'est écoulée du 31 janvier 2020 au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni a suivi le régime de sanctions de l'Union européenne. Néanmoins, dès la fin de cette année, de nombreuses questions se posent sur le futur régime de

sanctions britannique, comme partie intégrante de la politique étrangère du Royaume-Uni. En d'autres termes, le Royaume-Uni sera désormais libre d'adopter un régime de sanctions qui diffère de celui de l'Union européenne.

L'interrogation se porte particulièrement sur les sanctions à l'encontre de la République islamique d'Iran, à savoir si le Royaume-Uni s'alignera sur la politique américaine de sanctions envers l'Iran, sur la politique européenne, ou adoptera sa propre position.

Il est à noter que depuis le retrait des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien, le Royaume-Uni, aux côtés de la France et de l'Allemagne, se place en fervent défenseur du *Joint Comprehensive Plan of Action*. Dans ce contexte, l'Union européenne a adopté en 2018 le statut de « *Blocking regulation* » afin d'interdire aux entreprises européennes de se conformer aux sanctions américaines et de réduire l'impact des sanctions. Ce statut sera intégré au droit national britannique sur le Brexit, au sein du *Great Repeal Act* de 2018, grâce auquel le Royaume-Uni intègre dans son cadre juridique certains aspects du droit communautaire. Par conséquent, et en raison du *Sanctions and Anti Money Laundering Act* (SAML) de 2018, base du régime de sanctions britannique, le Royaume-Uni est libre d'adopter un régime de sanctions autonome, ou de s'aligner sur des régimes déjà existants, en partie ou en intégralité. ■

OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DE LA CONFORMITÉ

LES RÉGIMES DE SANCTIONS ENVERS L'IRAN

Par **Charlotte Philippe** / Assistante de recherche à l'IRIS

AVRIL 2021

Un observatoire du

PROGRAMME GÉOPOLITIQUE ET ENTREPRISES

Sous la direction de Sylvie MATELLY, directrice de recherche à l'IRIS (matelly@iris-france.org)

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

@InstitutIRIS

www.iris-france.org